



DÉCLARATION SNEP-FSU 91 : Réunion de rentrée des secrétaires d'AS 7 septembre 2022

Nous souhaitons tout d'abord la bienvenue aux collègues qui nous rejoignent dans le département de l'Essonne. Au vu des annonces que l'on a pu entendre durant l'été et lors de cette nouvelle rentrée scolaire en terme de revalorisation « historique » du métier d'enseignant-e ou sur les bienfaits de la pratique physique et sportive dont le rôle primordial de l'école concernant la santé des jeunes était mis en avant, le ministère Ndiaye semble malheureusement s'inscrire dans la parfaite continuité de celui de Blanquer, à savoir :

1. Une revalorisation de 3,5% de la valeur du point d'indice en juillet alors que l'inflation approche les 6%,
2. Pas de recrutements supplémentaires de titulaires à la rentrée mais en lieu et place des contractuels « formés en quatre jours » pour pallier le manque d'enseignants...
3. Les « 30 mn d'APQ » (Activité Physique Quotidienne) dans le 1er degré,
4. Les « 2h de sport supplémentaires en collègue » (voir article p 6 du dossier),
Après l'accompagnement éducatif, le sport l'après-midi, le plan mercredi ou le 2S2C, ces 2h de sport supplémentaire pour quelques collèges sont une attaque de plus pour le sport scolaire. C'est un dispositif qui entre en concurrence directe avec l'AS, qui renforcera les inégalités territoriales et qui impactera les emplois du temps ainsi que l'organisation du temps scolaire. Le SNEP-FSU appelle clairement au refus de ce dispositif. Pour le SNEP-FSU ce sont bien les horaires obligatoires d'EPS qui doivent être renforcés et les conditions d'organisation du sport scolaire qui doivent être facilitées (libération des mercredis après-midis).

Ajoutée à cela une gestion catastrophique de l'affectation des stagiaires, nous apporte la preuve qu'il n'y a pas de réelle volonté pour renforcer l'EPS, le sport scolaire ou encore améliorer les conditions de travail et la reconnaissance des personnels. Le SNEP-FSU porte pour sa part une toute autre ambition, celle de 4h d'EPS obligatoire pour tous les élèves de la maternelle au lycée. Nous vous donnons d'ailleurs RDV du 14 au 19 novembre pour participer aux initiatives du SNEP-FSU lors de sa troisième édition de la « semaine de l'EPS ».

Pour le sport scolaire cette rentrée se fait dans des conditions normales puisque nous sommes au niveau « socle » (protocole sanitaire Education Nationale). Toutes les APSA et toutes les rencontres sont autorisées sans aucune restriction. Les AS vont ainsi pouvoir reprendre normalement après ces deux années impactées par la crise sanitaire. Nous connaissons toutes et tous l'importance capitale des premières semaines pour la prise de licence. Au passage, en février 2022 l'UNSS nationale a rédigé et diffusé un protocole qui est un vrai point d'appui si on devait changer de niveau sanitaire.

Pour l'heure, le coût du contrat licences revient également à la normale (pas d'aide financière prévue et il est fort à parier que la relance de nos activités ne se fera pas sans difficultés budgétaires. Pour le SNEP-FSU, il est absolument nécessaire de faire évoluer le calcul du contrat, particulièrement pour les AS de lycées. Est à l'étude, une baisse de calcul de 2pts pour les LGT et LPO et 4 pts pour les LP, idem pour les AS de l'enseignement agricole. Un travail a été amorcé afin de pouvoir présenter une solution à la rentrée 2022. Cependant, le changement à la tête de l'UNSS, a une nouvelle fois retardé ce travail. La nouvelle direction nationale veut s'assurer de l'efficacité de la baisse du coût du contrat avant de prendre des décisions qui ne

pourront être actées au mieux à la rentrée 2023. Le SNEP-FSU continuera de porter cette revendication dans les prochaines réunions de travail qui doivent impérativement reprendre au plus vite.

D'autres difficultés financières sont à prévoir et à anticiper !

-la pénurie de chauffeurs de bus et l'explosion du coût des transports.

-Peut-être aussi des fermetures de piscines ou bien des difficultés accrues d'obtention d'installations sportives et/ou d'augmentation de leurs tarifs locatifs.

-Et, si malheureusement nous devons passer au niveau orange et rouge en cours d'année, il faudra à nouveau lutter pour que les sports collectifs soient reconnus et maintenus contrairement à des restrictions abusives opérées durant les récentes périodes Covid.

Au niveau budgétaire toujours : Des incertitudes sur la réalité de l'exercice budgétaire 2021 ont été constatées en juin dernier. Si on pouvait s'attendre à un résultat excédentaire en raison de la diminution des rencontres, on sait seulement que cet excédent est de 1,9 millions €. Mais cela ne nous dit pas si tous les crédits d'animation ont été consommés ou pas, ou ne sait pas si toutes les subventions ont été versées ou pas, ni quelle somme a été consacrée à la communication etc.... En effet, le résultat de l'exercice a été présenté à l'AG de l'UNSS selon les règles du plan comptable général mais aucune présentation n'a été faite de façon analytique. De fait, il nous a été impossible de vérifier les ventilations des chapitres budgétaires et les choix opérés. C'est pour cette raison que le SNEP-FSU, comme les élu.es des AS, s'est abstenus lors du vote budgétaire à la dernière AG nationale UNSS.

Toujours au chapitre financier rappelons ici que le SNEP-FSU 91 demande l'augmentation de l'enveloppe des IMP rétribuant les missions des coordonnateurs de districts et celles des responsables départementaux d'APSA, enveloppe qui depuis la création des IMP en 2014 n'a jamais augmenté (251 IMP pour toute l'académie ...) contrairement aux taches des coordos qui en 8 ans se sont multipliées.

Au niveau régional enfin, la baisse continue et substantielle des subventions allouées par le Conseil Régional d'Île de France est à rappeler : -50 % sur deux ans et -70 % sur 10 ans. Encore une fois, les enjeux d'affichage politique nous enjoignent à former une jeunesse sportive et olympique quand les moyens accordés baissent.

En plus de ces revendications, le SNEP-FSU réitère chaque année sa demande afin que :

1. Tous les enseignants et enseignantes d'EPS aient un forfait de 3h d'AS insécables dans leur service.
2. Mais aussi que le rectorat rappelle aux chefs d'établissement président-e-s d'AS la NDS concernant la libération du mercredi après-midi dans tous les établissements et en particulier les lycées pour faire vivre « normalement » les activités et les rencontres des AS.

Enfin pour conclure la JNSS aura lieu le 21 septembre avec pour thématique l'inclusion. 1^{er} temps fort pour les AS, nous engageons toutes les AS à organiser des évènements pour inciter les élèves à adhérer. Que ce soit, dans nos établissements, dans nos districts ou lors des journées départementales, pour le SNEP-FSU la pratique sportive et artistique et la rencontre doivent être au cœur de cette journée. Ce sont bien ces 2 éléments qui ont manqué aux élèves durant les 2 années de pandémie et qui doivent marquer cette rentrée.

Bonne reprise à toutes et à tous et merci pour vos retours enquêtes qui nous permettent de défendre nos conditions de travail et d'apprentissage pour les élèves, auprès de nos autorités hiérarchiques compétentes.